

Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant

CONTEXTE

La réforme de 2016 redéfinit la protection de l'enfant à partir de la prise en compte de ses besoins fondamentaux et de son développement. De manière concomitante, elle insiste sur la nécessaire sécurisation des parcours des enfants. La loi de 2022 confirme cette exigence.

Ainsi, les obligations en matière d'évaluation ont été renforcées, non seulement pour les évaluations initiales mais également en cours de mesure. Elles doivent avoir pour objectif d'estimer si le développement de l'enfant est, ou non, compromis. Par ailleurs, le projet pour l'enfant (PPE) reçoit une nouvelle définition et son contenu est précisé. Enfin, plusieurs mesures visent à mieux préparer la sortie du dispositif.

Le CREAL propose aux professionnels intervenant au sein du dispositif de protection de l'enfance, qu'ils relèvent de l'ASE ou du secteur associatif, un accompagnement allant de l'évaluation de la situation de danger, au processus d'élaboration des différents écrits.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier les conséquences du cadre légal sur les pratiques professionnelles
- > Mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance
- > Identifier les pratiques permettant un parcours cohérent en protection de l'enfance
- > Développer les pratiques incluant les enfants et les familles

CONTENU

- > Co-construire le Projet pour l'Enfant (CD) et/ou le projet personnalisé (ESSMS)
- > Mettre en œuvre d'une démarche participative en protection de l'enfance
- > Articuler évaluations régulières et projets
- > Préparer la sortie du dispositif

En option : révision des trames des documents utilisés (PPE, projet personnalisé, rapport de situation,...) et des procédures d'élaboration

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels intervenant en protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Analyse d'écrits professionnels (travaux en sous-groupes)
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles sur l'évaluation dans la mise en œuvre d'une mesure de protection de l'enfance

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 à 4 jours
- **Formation ou appui méthodologique en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)